

CONTACT & INFORMATIONS

VOTRE INTERLOCUTEUR

Urbam Conseil a été missionné par la **Ville de Toul** pour animer ce dispositif en faveur de l'habitat, conseiller les propriétaires souhaitant réaliser des travaux et instruire toutes les demandes d'aides financières.



03 29 64 05 90

meurtheetmoselle@urbam.fr

permanences en mairie de Toul : 2^e et 4^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h

UNE OPÉRATION FINANCÉE PAR :

- > La Ville de Toul www.toul.fr actioncoeurdeville@mairie-toul.fr 03 83 63 76 42
- > L'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)
- > Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- > La Région Grand Est
- > La Communauté de Communes Terres Toulaises
- > Action Logement

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN | CENTRE-VILLE DE TOUL

Nom :

Retrouvez ce formulaire en ligne



Prénom :

Votre projet concerne :

Téléphone :

- ☐ Votre résidence principale
- ☐ Un ou des logement(s) locatif(s)
- ☐ Un ou des logement(s) vacant(s)
- ☐ Une future acquisition

Mail :

Adresse :

Travaux envisagés :

- ☐ Amélioration énergétique
- ☐ Autonomie et maintien à domicile
- ☐ Inconfort / dégradation

Code postal :

Commune :

Vous souhaitez être recontacté(e) :

Adresse du logement ou de l'immeuble concerné par les travaux :

- ☐ Par téléphone
- ☐ Par mail

Vos disponibilités (jours et horaires) :

Les données recueillies seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil : 45 bis, rue de Nancy, BP 80246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03 29 64 05 90

CONSEILS TECHNIQUES | AIDES FINANCIÈRES | ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



OPAH-RU | OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN
CENTRE-VILLE DE TOUL

renovons ensemble votre habitat



LA VILLE DE TOUL VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET



Le centre-ville de Toul intramuros bénéficie d'une nouvelle OPAH-RU, portée par la Ville de Toul et ses partenaires, visant à soutenir la réhabilitation de l'habitat privé. Ce dispositif permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif gratuit, ainsi que d'aides financières, sous certaines conditions.

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?



Rénovation globale

- > Remise en état d'un logement/d'un immeuble dégradé, inconfortable ou indigne
- > Restructuration (fusion de logements, ...)
- > Transformation d'usage



Amélioration de la performance énergétique

- > Isolation intérieure ou extérieure des murs
- > Isolation des planchers, de la toiture
- > Changement du système de chauffage
- > Remplacement des menuiseries
- > Ventilation



Travaux et aménagements pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap

- > Douche à l'italienne
- > Monte-escaliers
- > Accès extérieurs
- > Etc.

Ces travaux doivent être obligatoirement réalisés par des professionnels.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les propriétaires ou copropriétaires d'un logement ou d'un immeuble de plus de 15 ans, situé dans le centre-ville de Toul intramuros, qu'ils occupent, vont occuper ou louent à titre de résidence principale, ou qu'ils envisagent de remettre sur le marché.

UNE ÉVALUATION GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

Urbam Conseil vous accompagne gratuitement et sans engagement dans vos démarches : renseignements, visite de votre logement/immeuble, conseils techniques et vérification de la recevabilité de votre projet.

IMPORTANT

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'obtention de l'accord des financeurs et des éventuelles autorisations d'urbanisme.

VOTRE PROJET EN 6 ÉTAPES



1 PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC URBAM CONSEIL

Par téléphone : **03 29 64 05 90**

Par formulaire : [voir ci-après](#)

Par mail : meurtheetmoselle@urbam.fr

Lors des permanences : **en mairie → 2^e et 4^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h**

2 URBAM CONSEIL RÉALISE UN DIAGNOSTIC DE VOTRE PROJET

Vous êtes aidé(e) pour préciser votre projet : informations et conseils, visite sur place, étude de faisabilité.

3 SOLICITEZ DES ENTREPRISES POUR OBTENIR DES DEVIS

Sur la base des devis non signés (ou de l'estimatif d'un maître d'œuvre), Urbam Conseil recherche l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre et établit le plan de financement de votre projet.

4 URBAM CONSEIL VOUS ACCOMPAGNE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Urbam Conseil se charge de l'instruction administrative des demandes d'aides financières et vous oriente vers la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Toul en cas de travaux soumis à une demande préalable.

5 ATTENDEZ L'ACCORD DES FINANCEURS

Dès que vous avez obtenu l'accord des financeurs et des éventuelles autorisations d'urbanisme, vous pouvez engager vos travaux.

6 RECEVEZ LES AIDES LORSQUE LES TRAVAUX SONT TERMINÉS

Les aides financières vous sont versées sur présentation des factures et après contrôle de la bonne exécution des travaux par Urbam Conseil et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Les aides complémentaires de la Ville de Toul sont versées après validation du Conseil Municipal.

BON À SAVOIR

COULEURS DE QUARTIERS, DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE FAÇADE

La Ville de Toul soutient également les travaux contribuant à valoriser les façades et pignons visibles depuis la rue (enduits, peintures, menuiseries extérieures, volets, garde-corps, remise en état de pierres d'encadrement, etc.), dans le périmètre du centre-ville intramuros et dans les rues principales des faubourgs.



L'aide communale peut atteindre 5 200 € et être majorée par la Communauté de Communes, renseignez-vous auprès d'Urbam Conseil.